

<http://divergences.be/spip.php?article2552>



Nestor Potkine

Élégance virile

- Archives - Archives Générales 2006 - 2022 - 2011 - NÂ° 28. Novembre 2011 - Français - RÉSISTANCES...RÉFLEXIONS... -

Date de mise en ligne : mercredi 16 novembre 2011

Copyright © Divergences Revue libertaire en ligne - Tous droits réservés

Vous êtes une femme.

Hélas.

Vous êtes une femme jeune et belle. Hélas. Vous êtes une femme jeune, belle, et rwandaise. Hélas. Vous êtes une femme jeune, belle, rwandaise, et l'on a vous a étiquetée Tutsi. Hélas. Hélas, parce que vous êtes, là, maintenant, à la merci d'hommes étiquetés Hutu. Ces hommes veulent vous violer, et probablement vous tuer, parce que l'on vous a étiquetée Tutsi.

Tout près de vous, vraiment tout près de vous, un soldat. Un soldat des forces armées de la République Française. La République Française, un État démocratique, un État de droit, dont les employés, fussent-ils militaires, se comportent selon les lois de l'humanité et les lois de la République. Donc le soldat va vous protéger.

Non.

Le soldat ne vous protège pas, il aide les hommes à vous violer.

Comment ? Avec toute l'élégance pour laquelle la culture française est renommée.

Il vous oblige à rester immobilisée au sol, parce qu'il piétine vos seins avec ses rangiers.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L221xH400/Manif_viol_11-9-11_0699-2-02919.jpg

Ceci n'est ni une figure de style, ni un fantasme. C'est le crime réellement commis par un soldat français réel à l'égard d'une Rwandaise réelle. Grâce à l'obstination de l'association Survie et d'une femme française, médecin, témoin atterrée du génocide de 1994 dont l'Etat français fut le complice actif, grâce donc à Annie Faure, la Rwandaise écrasée par un soldat français put porter plainte ; juste avant qu'il n'y ait prescription. Annie Faure a réussi à obtenir deux autres plaintes de deux autres femmes violées.

Trois plaintes seulement ? Alors que des dizaines de milliers de femmes ont été violées ? Tout d'abord, un très grand nombre de femmes violées ont été ensuite assassinées. Le cas écheant, après avoir été en plus torturées. Je ne parle pas de Ravensbruck 1943, je parle de l'Opération Turquoise, menée par l'armée française au Rwanda en juin 1994. Ensuite, selon un schéma aussi tragique que classique, ce sont les victimes qui sont persécutées, cependant que ce sont les meurtriers qui continuent à persécuter. Repoussées par leurs maris, par leurs familles, par leurs voisins, les femmes rwandaises violées mènent une existence très difficile. Ces femmes, le plus souvent, n'osent pas parler. À la fois pour ne pas revivre l'horreur, comme tant de victimes de tortures à travers le monde (très peu de survivants des camps nazis acceptaient facilement de parler de ce qu'ils avaient personnellement subis), et pour ne pas se faire remarquer dans leur pays.

Annie Faure a payé de sa poche leur billet d'avion, pour qu'elles puissent voir un juge français et que leur plainte soit instruite en France. Où l'accueil a été divers. Si, à leur honneur, Noël Mamère et Christiane Taubira les ont reçues à l'Assemblée Nationale, la justice française, elle, leur a fait passer un examen de trois heures devant une commission psychiatrique. L'élégance, toujours l'élégance. Mais la commission psychiatrique était dirigée par une femme, et son rapport prouve, non seulement la crédibilité de ces femmes, mais aussi la réalité des traumatismes subis, traumatismes psychiques autant que physiques.

http://divergences.be/sites/divergences.be/local/cache-vignettes/L264xH397/Manif_viol_11-9-11_0731-2-29dcb.jpg

En matière d'élégance, saluons celle de l'armée française au Rwanda. Qui rassembla les réfugié.e.s tutsi dans des

camps, et fit administrer ces camps par l'armée rwandaise génocidaire et l'administration rwandaise génocidaire. En gros, comme si l'armée américaine entrant à Buchenwald en 1945 avait demandé à la Wehrmacht et aux Gauleiter d'administrer le camp. Avec élégance, les soldats français du camp de l'une des trois plaignantes remercièrent l'administration rwandaise de leur fournir des listes des plus belles réfugiées Tutsi. Seules les femmes présentes sur cette liste étaient autorisées à sortir du camp pour aller chercher le bois, indispensable combustible pour préparer à manger. Pardon. QUAND il y avait à manger, parce que l'une des plaignantes se souvient fort bien que la généreuse armée française lui donnait une cuillerée à soupe de lait concentré. Par jour. Pour elle et ses trois enfants.

Toujours est-il que lorsque les femmes les plus belles sortaient en corvée de bois (une activité traditionnelle de l'armée française), elles étaient alors violées.

Par les membres des forces armées de la République Française. Qui avaient l'élégance d'étendre d'abord une bâche sur le sol. Après quoi, il s'agissait d'imiter les acteurs des films X. A trois à la fois sur la même femme.

La plaignante qui a subi ce crime a cependant bien mauvaise grâce à se plaindre. Elle a survécu, elle ! C'est du moins ce que pense l'armée française. Droite dans ses rangs, l'armée française fière de sa tradition de franchise et d'élégance, fière de Pichegru, de Bazaine, de Darlan, de Pétain, de Massu et de Salan, refuse la qualification de ces crimes en crimes contre l'humanité et fait tout son possible (sans succès, heureusement) pour qu'ils ne soient poursuivis que comme simples viols.

Comme chacun sait, un viol, c'est simple.

Et puis, il faut bien que les soldats se détendent.

Post-scriptum :

Voir le livre de Jacques Morel *La France au cœur du génocide des Tutsi*, publié par l'Esprit frappeur.

sites/divergences.be/IMG/gif/morel.gif